

*Initiatives ministérielles*

qui permettrait l'interruption des communications permanentes et ne protégerait pas la pêche.

À mon avis, ce sont là des préoccupations légitimes dont il a été tenu compte, du moins en partie, je crois. La non-protection des pêcheries est l'un des dix points que le premier ministre Ghiz a soulevés dans la lettre qu'il a adressée au gouvernement du Canada. On a tenu compte de l'efficacité du service et pour ce qui est des conditions de l'union, j'y reviendrai avant de terminer.

Les principaux problèmes entourant le projet du lien fixe semblent être, si je puis les résumer ainsi à ce stade, les coûts et le moyen unique de financement, l'impact de ce projet sur l'environnement—notamment l'incidence de l'accumulation de glaces—donc sur les pêcheries dans le détroit de Northumberland, enfin l'impact du lien fixe sur le mode de vie traditionnel de l'île. Je suis particulièrement sensible à ce dernier point, comme je l'ai déjà dit.

Il existe plusieurs façons d'analyser l'impact d'un projet de cette envergure. Je ne veux pas et ne peux pas me lancer dans les détails étant donné que je n'ai pas pris part au processus. Cependant, je suis sûr que ça a été fait de façon objective.

Peu importe la façon dont on les additionne, peu importe que l'on soit objectif ou subjectif, il faut tenir compte de trois choses quand on analyse l'impact d'un projet.

On examine d'abord l'ampleur de l'effet prévu. Bien entendu, il y a toujours un élément d'incertitude. On doit prendre le meilleur et le pire scénarios et faire ce qu'on appelle une analyse de sensibilité. Je m'y connais très bien dans ce genre d'analyse. On examine avant tout l'ampleur de l'effet prévu. On examine ensuite l'importance de cet effet en ce qui concerne la qualité de vie, que ce soit sur le plan social, environnemental ou économique. On examine enfin quelles sont les probabilités que cela se produise. On examine donc trois choses: l'ampleur, l'importance et les probabilités.

Il existe diverses combinaisons possibles. Il peut se produire au niveau d'un facteur un changement qui serait relativement peu important et qui pourtant le serait autant qu'un petit changement qui pourrait être très important pour la qualité de vie. Ce que je veux dire, c'est que, quand on prend ces trois facteurs et qu'on les additionne pour voir quel sera l'impact des glaces, des vents et des marées et d'autres éléments, il y a un certain nombre de jugements de valeur qui interviennent. Dans

ce dossier, nous sommes en présence de jugements de valeur. C'est pourquoi tout ce qui n'implique pas un jugement de valeur ou qui peut être mesuré quantitativement se prête très peu à la critique subjective.

• (1110)

Le nombre d'études faites dernièrement sur ce projet est phénoménal. Quatre-vingt-onze en tout, dont 24 évaluations environnementales, 17 études sur les glaces, 4 études intégrées sur les vents et les marées, 9 études sur les avantages socio-économiques du projet, 23 études diverses faites par des organismes très respectables tels que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique et plusieurs autres entreprises, 10 études sur l'incidence terrestre et 4 rapports sur les différents ouvrages possibles pour franchir le détroit et autres rapports connexes; en tout on a recensé 91 études.

Si on tient compte des études périphériques telles que les analyses de laboratoire et autres études individuelles dont j'ai connaissance mais que je n'ai pas vues, on a bien dû faire plus d'une centaine d'études sur ce projet.

Je m'aventure sur un terrain glissant car il est très dangereux de faire des prédictions devant la Chambre, mais je me risquerai quand même à dire que si nous laissons ce dossier traîner encore cent ans, il y aurait probablement une centaine d'études de plus. On pourrait continuer à l'étudier indéfiniment qu'on ne parviendrait jamais à faire changer d'idée ceux qui, pour des raisons subjectives, s'opposent à ce projet.

Je le comprends parfaitement et je m'incline. Je suis très ouvert à ce genre de situation. J'ai moi-même participé à de nombreux projets pour lesquels la ligne de démarcation n'était pas très claire, qui étaient loin de faire l'unanimité et qui suscitaient des jugements de valeur. Et c'est à ça que servent les gouvernements, à trancher, et lorsqu'on se trouve dans une situation où l'on doit trancher, on le fait et on en assume les conséquences. Quand on tranche, on doit pouvoir se dire le lendemain qu'on a pris la décision la plus objective qui soit, sans tenir compte de soi-même, de son profit personnel, de sa gloire personnelle, qu'on a pris, donc, la décision qui s'imposait.

Quand un politicien doit prendre une décision aussi importante, il doit, pour ce faire, étudier tous les facteurs, s'assurer de connaître toutes les préoccupations et, avec tous les renseignements dont il dispose, se fier à son instinct, à son idée, à sa compréhension et à tous les